



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 16 juillet 2007

Date de la convocation 12 Juillet 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc à CLERMONT L'HERAULT
Présents : M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Marie FERRIERES, Aspiran Mme Françoise REVERTE, Aspiran MM. Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières Mme Maryse FABRE, Canet M. Jacques BORE, Canet M. Gilbert GARROFE, Clermont l'Hérault M. Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault Mme Colette TOUILLIER, Clermont l'Hérault M. Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Bruno BETZ, Liausson M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Daniel VIALA, Mérifons M. Guilhem DARDE, Octon M. Jean Luc BIROUSTE, Paulhan M. Bernard BAUDOT, Paulhan MM. Christian BILHAC, Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, Salasc M. Jean COSTES, Salasc M. Bernard KOHN, Villeneuveville		Procurations : M. Jean Noël SATGER à Mme Colette TOUILLIER M. Alain CAZORLA à M. Gilbert GARROFE M. Pierre OLLIER à M. Daniel VIALA Mme Noëlle GROS à M. Guilhem DARDE M. Jean Jacques LEBREAU à M. Bernard BAUDOT M. Claude GIL à M. Bernard SOTO

Objet : Centre aquatique intercommunal - Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Duval Raynal

Monsieur VIALA informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de passer un avenant n° 2 avec le cabinet Duval Raynal Mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du centre aquatique intercommunal.

Il précise que cet avenant n°2 a pour objet de prendre acte du remplacement d'un membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre, Monsieur Pierre DUBAILLAY, économiste, suite au décès de celui-ci par la SARL Bernadette MERRIENNE, domiciliée à ROUEN.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE,

APPROUVE l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec le cabinet Duval Raynal concernant la réalisation du centre aquatique intercommunal en tant qu'il prend acte du remplacement d'un membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre, Monsieur Pierre DUBAILLAY, économiste, suite au décès de celui-ci par la SARL Bernadette MERRIENNE, domiciliée à ROUEN.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO